

Directeur de maison de repos

RÉF | 2968

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Appliquer les réglementations relatives aux maisons de repos, MRS et résidences services en Wallonie et à Bruxelles;
- Maîtriser le financement INAMI et le financement des infrastructures;
- Gérer les aspects administratifs, comptables et financiers;
- Gérer, coordonner et motiver le personnel d'une institution;
- Mettre en place un programme qualité qui tienne compte de l'aspect médical et psychologique du résident;
- S'insérer dans la vie professionnelle.

Programme

• Cours Professionnels :

Première année :

Législations-réglementations fédérales et Région wallonne;, Protection incendie en Région wallonne et COCOM; Organisation de la santé;

Droit public : cadre général et aide sociale; Droit privé : droit civil, commercial et pénal; CPAS : subventions des infrastructures et marchés publics; INAMI : lég.

assurance obligatoire soins de santé et indemnités;

Comptabilité : aspects généraux;, Comptabilité: comptes annuels, fiscalité, affaires économique + compt. CPAS; Législation du travail : droit social et statut public;

Gestion personnel (management, org. du travail, gestion d'équipe - volet admin. et réglementaire); Gestion du personnel (volet humain); El.

soins gériatriques-aspects méd. aliment. - éthique, déontologie; Aspects psy et relation. accomp. pers.

âgées désorientées; Animation, loisir et projet de vie de l'établissement; Stages et encadrement des stages;

Visites didactiques et aspects alimentaires.

Deuxième année :

Séminaires; Lég. & régl. COCOM soins et hébergement pers. âgées; Communication dans la gestion d'équipe; Alimentation : sécurité, hygiène et équilibre alimentaire; Accompagnement de la personne âgée.

- **Pratique professionnelle :**

En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une **convention de stage** avec un patron-formateur, supervisée par un **délégué à la tutelle** qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

**Certification(s)
visée(s)**

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion
Au terme de la 1ère année, l'auditeur bénéficiera d'un agrément en Région wallonne ainsi que d'un certificat de gestion. L'agrément en Région bruxelloise (Cocom) sera octroyé au terme de la 2ème année.

Type de formation [Alternance PME](#)
ORGANISATION

Durée 2 ans

Horaire En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Début Septembre

Coût 325 euros par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de

moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émargeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Est admis aux cours, l'auditeur qui satisfait à l'obligation scolaire **et** est titulaire au minimum d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (BAC).

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur [le site de l'organisme](#). La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

Organisme

Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: efp 0800 85 210

<http://www.efp-bxl.be>

